

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

ASSEMBLÉE DU 17 SEPTEMBRE 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la municipalité de Fortierville, séance du 17 septembre 2021, tenue à la salle municipale, à midi, sous la présidence de madame Julie Pressé, mairesse, à laquelle séance sont présents les conseillers suivants :

Messieurs Marc Lemay, Michel Fortier, Éric Guillot, Yannick Pressé, Sébastien Laplante, James Kingston et tous formant quorum.

Assiste également à cette séance : madame Annie Jacques, directrice générale et secrétaire-trésorière.

La directrice générale confirme qu'un avis de convocation a été remis à chaque élu au moins deux jours avant la présente assemblée, conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum,

RÉSOLUTION # 243-09-2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et accepté à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit ouverte à 12h15.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Julie Pressé, mairesse, fait la lecture de l'ordre du jour :

RÉSOLUTION # 244-09-2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et accepté à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté comme suit :

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Camion pour les travaux publics
5. Demande d'inclusion à la zone agricole
6. Levée de l'assemblée

4. CAMION POUR LES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE le camion des travaux publics, un GMC Canyon 2007, a atteint sa fin de vie utile et qu'il est devenu nécessaire de le remplacer;

ATTENDU QUE le conseil municipal, par sa résolution # 097-04-2021, avait l'intention d'acheter un véhicule neuf chez Automobiles Guy Beaudoin, mais que ce véhicule n'est jamais arrivé considérant les pénuries de pièces électroniques pour les véhicules;

ATTENDU QU'un camion usagé Ram 1500 2019 avec un moteur V6 a été repéré à la Maison du Routier M.G.M. inc. au coût de 36 994 \$ plus les taxes;

ATTENDU QUE la politique de gestion contractuelle de la municipalité, adoptée par le règlement # 2019-11-159, permet de conclure de gré à gré

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

des contrats comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 du Code municipal;

RÉSOLUTION # 245-09-2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur James Kingston et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

- Procéder à l'achat d'un camion de type Ram 1500 Classic (année 2019) quad cab 4x4 avec une boîte de 6'4" au coût de 36 994 \$ plus les taxes applicables + 100 \$ plus les taxes pour l'ouverture de dossier à la Maison du Routier M.G.M. inc.;
- De financer l'achat du camion à même le budget général (poste # 03-51000-119) pour un montant de 7 800 \$ et le reste par le surplus accumulé non affecté;
- De désigner madame Annie Jacques, directrice générale, pour la signature du contrat d'achat;
- De désigner madame Annie Jacques, directrice générale, pour l'immatriculation du camion et le paiement de la TVQ directement à la SAAQ;
- De désigner SR Graphique pour le lettrage du camion à l'effigie de la municipalité au coût de 160 \$ plus les taxes. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire # 02-32000-525 (entretien du camion).

5. DEMANDE D'INCLUSION À LA ZONE AGRICOLE

ATTENDU QUE suite à la réforme cadastrale déposée pour la municipalité de Fortierville, il a été découvert qu'une superficie de 7263 m² située sur les anciens lots 690 et 691 (lot rénové : 6 180 393) se trouvait en zone blanche ;

ATTENDU QUE cette superficie comprend une ferme laitière actuellement en opération, une fosse à purin, une zone d'entreposage de balles de foin ainsi qu'un champ en culture ;

ATTENDU QUE cette superficie doit être incluse à la zone agricole afin que le propriétaire puisse continuer à opérer son entreprise et bénéficier des crédits du MAPAQ auxquels il a droit ;

ATTENDU QUE des lettres d'appui ont été demandées à l'UPA Centre-du-Québec et à la MRC de Bécancour ;

ATTENDU QUE la superficie concernée par la demande d'inclusion a déjà une affectation agricole au schéma d'aménagement de la MRC de Bécancour ainsi qu'au plan d'urbanisme de la municipalité et se trouve actuellement dans la zone agricole A-02 au zonage de la municipalité ;

RÉSOLUTION # 246-09-2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer une demande d'inclusion à la zone agricole à la CPTAQ afin d'inclure une superficie de 7 263 m² du lot rénové

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

6 180 393 à la zone agricole. Une demande de préséance est également déposée à la commission afin d'accélérer le traitement de ce dossier.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION # 247-09-2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et accepté à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 12h30.

Julie Pressé, mairesse

Annie Jacques,
Directrice gén. et secrétaire-très.

« Je, Julie Pressé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code Municipal* ».